

Conseil Communal de Lavigny

Préavis Municipal No 9/2006 concernant la demande d'autorisation d'augmenter le nominal du compte de crédit pour la trésorerie courante.

Commission des finances 2006-2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances a tenu séance les 10 et 24 juillet 2006, (Madame Chantal Huber-Estévenart étant excusée pour le 24) pour examiner le préavis mentionné ci-dessus. Nous avons pu poser quelques questions à notre Syndic M. Bernard Rochat et à notre boursier M. Pierre-Olivier Rossier. Nous les remercions de leur disponibilité et de leurs précieuses informations.

Après examen minutieux de toutes les données, nous faisons les constatations suivantes :

Notre commune est endettée à hauteur de CHF 13'520.- par habitant contre CHF 8'580.- en moyenne pour l'ensemble des communes vaudoises. Nous avons étudié avec les personnes compétentes, la possibilité de réaliser quelques débiteurs que nous trouvons très élevés à la date de clôture du bilan, ainsi que la possibilité de réaliser d'autres débiteurs telle que la dette de CHF 400'000.- de l'institution de Lavigny.

Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que cette demande de crédit supplémentaire engendrera un surendettement encore plus important pour notre commune.

Il faut se rendre, néanmoins, à l'évidence qu'il n'est actuellement pas possible pour notre commune de réaliser plus rapidement les débiteurs sans générer des coûts plus élevés que les frais inhérents à une augmentation de la limite de crédit.

Une possibilité consisterait à augmenter la cadence des acomptes de gaz et d'eau ; mais la grande part des montants débiteurs provient d'impôts impayés suite à des recours déposés, des taxations non définitives, voire même des impôts non payés.

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances tient à exprimer son inquiétude face à la situation financière de la commune.

Toutefois, en acceptant ce préavis, nous donnons la possibilité à la Municipalité de pouvoir s'acquitter des factures courantes à un coût inférieur qu'en situation de rappels ou de mise aux poursuites.

Dans ce contexte, nous encourageons la Municipalité à gérer au mieux la diminution de la dette dans les années à venir.

Après analyse des montants mentionnés par le préavis, la commission des finances pense qu'il serait préférable de passer le crédit pour la trésorerie de CHF 500'000.- à CHF 800'000.- au lieu des CHF 1'000'000 demandés. Si au vu de l'évolution de la situation ce montant devait s'avérer insuffisant, une nouvelle demande devrait être soumise à l'approbation du Conseil communal.

En conclusion, la commission des finances propose aux membres du Conseil :

- 1) d'amender le préavis No 9 par une autorisation d'augmenter la limite de crédit pour la trésorerie courante de CHF 300'000.-, au lieu de CHF 500'000.-.
- 2) d'accepter le préavis tel qu'amendé.

Pour la Commission des Finances

Virginie Humberset, rapporteur

  
Lavigny, le 9 août 2006